

**Intervention du Ministre Philippe Henry aux Assises de l'éducation relative à l'environnement et au développement durable – Bruxelles le 29 avril 2011**

Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues du Gouvernement bruxellois et de la Communauté française,  
Monsieur le député,  
Chers amis,

C'est avec grand plaisir que je me retrouve aujourd'hui parmi vous pour cette journée finale d'un processus participatif important : il s'agit en effet de la première initiative de cette ampleur portée entre les Régions et la Communauté sur la thématique transversale qu'est l'Education à l'environnement et au développement durable.

Je me réjouis que cette initiative ait pu être portée par nos 3 visions régionales et communautaire. Je me réjouis également de voir une présence nombreuse tant du monde associatif, moteur depuis de nombreuses années de cette dynamique, que de nombreux représentants du monde scolaire.

Les résultats de vos initiatives et les engagements que nous nous apprêtons à prendre conjointement ce jour arrivent à point nommé, vu que l'accord de coopération entre les deux Régions et la Communauté en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable a désormais été adopté par tous les gouvernements, le Gouvernement de la Région wallonne l'ayant approuvé pour sa part le 7 avril dernier.

Cette ratification ouvre la porte à la mise en place des organes de suivi qui ne manqueront pas de se saisir des initiatives proposées pour leur donner une concrétisation.

Je me réjouis également de ce que processus ait contribué à désenclaver quelque peu les initiatives institutionnelles régionales, permettant un renforcement des échanges et des dynamiques entre services administratifs chargés de l'éducation à l'environnement, de l'éducation à la mobilité ou de l'éducation à l'énergie. Merci d'avoir aidé à développer cette ouverture. Merci aux administrations réceptives à cette transversalité.

Par rapport aux engagements, je souhaite insister sur le nécessaire développement de réseaux entre les initiatives existantes, notamment via le soutien à apporter au 4<sup>e</sup> objectif des conclusions relatif au développement d'une vision claire et cohérente de l'offre existante pour soutenir l'ErE DD dans les écoles. Il s'agit pour la RW de soutenir la réalisation d'un outil de présentation, de consultation et de recherche pour les enseignants.

Cet outil leur permettrait de mieux comprendre ce qu'est l'ErE DD et ce qu'ils ont à leur disposition pour amener l'environnement dans leurs classes. Il donnerait également quelques balises à l'enseignant pour bien définir son projet et le choix de son/ses partenariat(s).

Enfin, il présenterait également le panel de propositions soutenues par la RW, en cohérence avec l'offre de la région bruxelloise.

Pour atteindre ce dernier objectif, et afin que le document ne soit pas trop volumineux, il renverrait le lecteur aux bases de données informatiques du Réseau IDée pour les informations pratiques, telles que la liste des associations existantes, leurs coordonnées, les thématiques qu'elles couvrent ou les outils pédagogiques existants.

Ce relais permettrait également à l'enseignant d'avoir une information actualisée en permanence, ce qui ne pourrait être le cas d'un document papier.

La réalisation de cet outil devra absolument être faite en partenariat avec l'AGERS, les réseaux des enseignants, afin de le rendre le plus adéquat possible.

De plus, les associations subventionnées seront également mises à contribution puisqu'elles seront encouragées à inscrire régulièrement leurs activités et productions dans ces bases de données du Réseau IDée. C'est une initiative modeste mais concrète qu'il y a lieu d'implémenter.

Je suis également particulièrement sensible à définir une stratégie d'accompagnement des écoles demandeuses d'améliorer leur gestion environnementale comme proposé dans l'objectif 5 des engagements et tel que porté par certains acteurs au travers des projets « Ecoles pour demain » ou encore les Agendas 21 scolaires soutenus par la Wallonie. Il y a nécessité de développer davantage ces initiatives.

Pour le renforcement de la cohérence des diverses actions, la Région bruxelloise a mis en place un groupe de travail interadministratif. Il me semble opportun de s'en inspirer pour la Wallonie.

Enfin, je ne voudrais pas terminer sans réévoquer avec vous les engagements de notre déclaration de politique régionale qui vise à mettre en place un cadre structurel et décrétoal de financement des associations pour permettre une stratégie de plus long terme et ce, dans l'esprit de l'ordonnance bruxelloise et avec la collaboration du monde associatif lui-même. Ce cadre devrait permettre une plus grande stabilité.

Je remercie enfin le réseau Idée pour le dynamisme et l'engouement dont il a fait preuve tout au long de ce processus et pour le travail quotidien qu'il effectue pour multiplier les passerelles entre le « monde de l'environnement » et le « monde de l'éducation », conscients tous deux de l'importance de développer des synergies.

La présence ce jour de ministres régionaux de l'environnement dans les locaux de la Communauté en est une illustration politique...

Bonne journée à tous et surtout longue vie au processus de concrétisation des conclusions de ces assises.